



# FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 18 février 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole du 16 février 2011

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole s'est réuni le 16 février 2011, sous la présidence de Jérôme Despey.

#### OCM : point sur la consommation de l'enveloppe nationale 2010/11 au 16 février 2011

Comme traditionnellement, un point sur la consommation des crédits de l'enveloppe nationale de l'OCM vitivinicole 2010/11 (pour mémoire 224 M€) a été présenté aux membres du Conseil.

Le rythme de paiement est soutenu : 93,8 M€ ont été consommés au 12 février 2011 (soit + 17,9 M€ par rapport au Conseil du 19 janvier dernier et 42 % de l'enveloppe totale disponible pour 2010/11).

Un point sur le rythme de paiement de la mesure restructuration a également été présenté : pour la campagne 2009/10, plus de 78 M€ ont été versés sur cette mesure au 15 février 2011, soit 63 % des montants estimés pour cette campagne. Les dossiers « Jeunes Agriculteurs » font l'objet d'un traitement prioritaire dès qu'ils sont identifiés.

#### OCM : point sur la gestion financière et les paiements de l'enveloppe nationale 2010/11

Pour répondre à la demande exprimée par les professionnels lors du dernier Conseil spécialisé, le ministère en charge de l'agriculture et FranceAgriMer recherchent les voies qui pourraient permettre la mise en place de crédits relais pour faire face au surplus de demandes de paiements par rapport aux disponibilités de crédits communautaires.

#### Présentation des orientations budgétaires 2011 des crédits nationaux pour les filières viticole et cidricole

Les membres du Conseil ont pris connaissance des grandes orientations budgétaires 2011 pour les filières viticole et cidricole, votées par le Conseil d'administration de FranceAgriMer le 17 décembre dernier. Les filières viticole et cidricole représentent 14,1 M€ à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2011 initial de FranceAgriMer.

Le Conseil a porté sa réflexion sur le fléchage de ces crédits vers les différents dispositifs, en accord avec la prévision des besoins exprimés.

Les principales orientations suivantes ont été confirmées :

- 10 M€ pour le « fonds viticole » dédié à la promotion et à la recherche & développement ;
- 2,98 M€ pour les contrats de projets État-Régions (CPER) pour la viticulture (montant donné à titre indicatif, ces crédits étant fixés dans le cadre des négociations régionales) ;
- les crédits restants étant alloués aux dispositifs d'aides et de soutiens pour le secteur viticole ;

et pour ce qui concerne la filière cidricole :

- un total de 710 000 € pour les programmes de promotion et communication, les actions de recherche et développement et de restructuration des vergers de fruits à cidres en zone AOC ou IGP pour la campagne de plantation 2011.

#### Première réunion du Comité « fonds viticole » et mise en place d'un groupe de travail permanent du Conseil « recherche & développement »

Les membres du Conseil ont été informés des travaux de la première réunion du Comité « fonds viticole », qui s'est tenue le 16 février au matin.

À noter notamment : la formalisation du fonctionnement du fonds et la proposition de répartition des crédits entre la promotion (à hauteur de 8 M€) et la recherche et développement (2 M€). Rappelons que pour mener à bien ses travaux et avancer rapidement, le fonds s'appuiera sur deux groupes (l'un consacré à la promotion, l'autre à la recherche et au développement). Ces deux instances auront pour objectifs de préparer en amont les orientations, la validation technique des projets, les modalités de sélection et l'évaluation obligatoire des actions. Le groupe de travail permanent du Conseil « recherche et développement » sera présidé par Xavier de Volontat.

### **Avancement des réflexions du groupe de travail permanent du Conseil « promotion des vins »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avancement des travaux du groupe permanent du Conseil sur la « promotion des vins », présidé par Georges Haushalter, qui s'est réuni le 10 février dernier et, plus particulièrement, sur l'économie générale du dispositif de promotion pays tiers dans le cadre de l'OCM. Sur ce dernier point, le cadre général retenu pour le prochain appel à propositions, tant pour les interprofessions que pour les entreprises, est le suivant :

- préaffectation des crédits disponibles à parité entre les dossiers « entreprises » et les dossiers « interprofessions ». Dans l'hypothèse où de nouveaux moyens financiers seraient libérés par des conventions en cours, ils seront affectés en priorité aux dossiers « entreprises » ;
- les dossiers « entreprises » et « interprofessions » porteront sur une réalisation effective sur l'année 2012 pour tenir compte des contraintes de paiement au 15 octobre 2013 ;
- ces projets seront uniquement des prolongements des programmes en cours afin de consolider les investissements de promotion à l'exportation déjà consentis. Ce principe est retenu compte tenu des moyens et de la durée limitée des actions.

### **Tableau de bord vin. Février 2011**

FranceAgriMer a mis à la disposition des professionnels les dernières données disponibles dans ses services sur la conjoncture viticole.

Cf. document joint : *Tableau de bord vin. Février 2011*

### **OCM : bilan de la prime à l'arrachage définitif de vignes pour la campagne 2010/11 au 1<sup>er</sup> février 2011**

Un bilan de la prime à l'arrachage définitif de vignes pour la campagne 2010/11 a été présenté aux membres du Conseil : 1953 dossiers acceptés au 1<sup>er</sup> février 2011 pour une superficie de 6264 ha et un montant de 36 910 582 € (soit la totalité de l'enveloppe accordée pour la France).

Cf. document joint : *prime à l'arrachage définitif de vignes pour 2010/11. Bilan des demandes acceptées au 1<sup>er</sup> février 2011*

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole se réunira le 23 mars 2011.

#### **Contacts presse FranceAgriMer**

Laurence Gibert

Tél. : 01 73 30 34 05

[laurence.gibert@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)